

# **PV N° 9 CONSEIL D'ADMINISTRATION** **de la CPTS ROANNAIS DÉFI SANTÉ -** *Ensemble* **du mardi 7 décembre à 20h**

**Présent(e)s (15)** : DEVEAUX Jean-Paul – LAPOUGE-BARD Valérie – CHAUX-KER Eulalie – FLORENCE Fabienne – ANDRE Karine – ROLET Benjamin – OTTON Lisa – OTTON Benoît – DUROURE Claire – GAY Delphine – RODRIGUES Isabelle – DUMORTIER Laurence – MOREAU Jérémie – LAPALLUS Mathieu – COMBY Cécile.

**Représenté(e)s par un pouvoir (5)** :

FRANCILLON Maxime a donné pouvoir à LAPALLUS Mathieu.

CREVAT Vincent a donné pouvoir à OTTON Lisa.

KEUNEBROEK a donné pouvoir à DUMORTIER Laurence.

SICSIC Maryse a donné pouvoir à OTTON Benoît.

BARLERIN Emmanuelle a donné pouvoir à ANDRE Karine.

**Excusé(e)s (4)** : Marie BERERD – Nancy RIAMON – Lola CHERCHI – Anne-Françoise CHRISTOPHE.

**Absent(e)s (4)** : COCHIN Sébastien – DION Martine – GUERIN Thomas – MASSON Loïc

**Invité(e)s (1)** : ROUSSEL Colette.

**Ordre du jour** :

- Approbation du PV N°8 du Conseil d'Administration du 21 juillet 2021.
- Retour de la réunion avec la CPAM et l'ARS sur le contrat ACI pour l'année 2021.
- Réponse au mail du Dr Olivier DE SAUNIERE.
- Structuration de l'Association.
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration est présidé par Lisa OTTON et Laurence DUMORTIER. Delphine GAY est également désignée en qualité de Secrétaire de Séance.  
Le quorum étant atteint (20 personnes), le Conseil d'Administration a pu valablement délibérer et prendre toute décision.

Il a été soumis à l'ordre du jour inscrit sur les convocations envoyées dans les délais.

**Résolution 1 : Approbation du PV N°8 du Conseil d'Administration du 21 juillet 2021**

Le procès-verbal du précédent Conseil d'administration du 21 juillet 2021, envoyé à tous les Administrateurs alors présents ou représentés, ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

**Scrutin 1 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).**

Pour l'approbation du PV N°8 du Conseil d'Administration du 21 juillet 2021 : 20.  
Contre : 0

Abstentions : 0

## **Résolution 2 : Retour de la réunion avec la CPAM et l'ARS sur le contrat ACI pour l'année 2021**

Dans l'ensemble, nous sommes validés sur nos missions :

- Prévention : Dépistage des enfants de 6 ans et la Vaccination (à la place des dépistages des cancers). Fixe : 17.500,00 € et Variable : 17.500,00 €.
- RMM (Revue de Morbi-Mortalité) dans la mission Qualité et Pertinence. Fixe : 15.000,00 € et Variable : 15.000,00 €. Il y aura 2 patients experts. Une personne atteinte d'ostéoporose. L'idée est de projeter un film sur cette pathologie car il est important de communiquer auprès du grand public. L'autre patient est quelqu'un devenu autonome sur le groupe marche initié par les Infirmières Asalée. L'idée est qu'il puisse aller témoigner et donner envie à d'autres groupes de marche suivis par les Infirmières Asalée de s'autonomiser.
- L'accompagnement des Professionnels de Santé avec la Villa des Internes et le maintien du nombre de maîtres de stages. Fixe : 10.000,00 € et Variable acquis à 10.000,00 €.
- Parcours Insuffisance Cardiaque et Ostéoporose Fracturaire. Fixe : 45.000,00 € et Variable : 22.500,00 €. Seul le fixe sera payé : 45.000,00 € et la moitié du Variable soit 22.500,00 € pour l'IC car les objectifs ont été réalisés. Concernant le parcours Ostéoporose Fracturaire, le COPIL a validé le parcours le 06 décembre 2021. Les 55 patients prévus ne seront pas inclus.
- Accès aux soins. Fixe : 25.000,00 €. Les chiffres de la CPAM sont arrêtés au 30 juin 2021. Il n'y a que 900 patients de plus sans médecin traitant. La fin de l'année sera bien plus impactée avec le départ de médecins à grande patientèle.

Sur le variable, on ne saura pas avant le 09 février 2022 quel montant l'ARS et la CPAM vont allouer.

Pour les Soins Non Programmés (SNP), il a pu être valorisé le travail de l'ARPUM sur la ville. Cette garde de jour représente 20 patients pris en charge. Le contrat ACI prévoyait au minimum 25 médecins qui participent aux SNP et en réalité il y en a près de 40. On a largement les 500 patients sur l'année.

- Pour rappel en fixe le fonctionnement est de 75.000,00 €.

La CPTS du Roannais a été écoutée dans ses remarques et est reconnue comme l'une des CPTS les plus dynamiques de la région AURA. Ces chiffres sont ceux de 2021.

Les objectifs pour 2022 sont à négocier. La réunion avec la CPAM et l'ARS est prévue début janvier 2022. Ce qui peut être envisagé :

- Pour le parcours Ostéoporose Fracturaire, il est souhaité de remettre le nombre de patients de cette année 2021. Pour l'IC, rajouter 50 patients par exemple. Il faudra réaliser le bilan de ce qui a été fait en termes d'hospitalisation ou pas. C'est à la CPTS de fournir les chiffres à partir des patients inclus.
- Pour l'accès aux soins, il est souhaité de pondérer le nombre de patients par médecin. Ne surtout pas mettre un surplus de patients par médecin au vu du contexte actuel. A savoir les MG du territoire ont une patientèle supérieure à la moyenne nationale.

Année 2021 = 25 % des parts fixes pour compléter les 170 Ke reçus en 2020 soit 50.625,00 €. N+1 = 75 Ke + 75 % des parts fixes (151.875,00 €) + Variable de N estimé (65.000,00 €) = Une somme de 267.500,00 € au total devrait être perçue sur le mois de février 2022.

En termes de dépenses, une indemnisation des Professionnels de Santé devrait se situer autour de 25.000,00 € courant février 2022 une fois les ACI perçus.

Il est difficile de prévoir car lorsque les objectifs ne sont pas atteints, la somme à percevoir reste dans l'incertitude.

Il n'a pas été procédé au vote de cette deuxième résolution.

### **Résolution 3 : Réponse au mail du Dr Olivier DE SAUNIERE**

Suite au second mail du Dr Olivier DE SAUNIERE, il y a eu une réunion de Bureau qui a décidé de provoquer une rencontre pour une conciliation avec Olivier DE SAUNIERE. Elle s'est réalisée le 29 novembre 2021 en présence de Laurence DUMORTIER (Co-présidente), Vincent CREVAT et Fabienne FLORENCE (Membres du Conseil d'Administration).

La CPTS a cherché à avoir des explications sur l'appel à projet Déclic avec la Fondation AstraZeneca. A la lecture du dossier, la CPTS a appris que cet appel à projet finançait uniquement du matériel et tout le reste était à la charge de la CPTS (inclusion des patients, coordination, formation...)

Le Bureau a décidé de dénoncer le projet auprès de la Fondation AstraZeneca et en a informé également l'Ordre des Médecins.

Lors de la rencontre du 29 novembre, les échanges ont été difficiles et peu constructifs.

A l'issue de cette rencontre, Olivier DE SAUNIERE a envoyé par mail sa démission. Me et Mr DE SAUNIERE se retirent également des parcours de soins en Insuffisance Cardiaque.

Une réunion a eu lieu le 09 novembre dernier avec tous les Cardiologues de la Ville et certains de l'Hôpital. Le contact est établi entre le parcours de la CPTS et l'ensemble des Cardiologues de la ville et du CHR.

Olivier DE SAUNIERE accuse Lisa OTTON au sujet d'une histoire avec Asalée. En effet, lors d'une réunion de secteur Asalée, Flora HAMELIN avait proposé qu'Irina DE SAUNIERE vienne former les Infirmières Asalée sur l'IC afin que les IDE Asalée puissent dépister et mettre en place une prescription via les Médecins Généralistes. Ce projet n'a pas abouti non pas parce que Me Lisa OTTON « l'a interdit » mais tout simplement parce que l'Association Asalée a un cadre de travail qui a été expliqué aux Drs DE SAUNIERE afin de formaliser leur souhait. Ils n'ont réalisé aucune démarche auprès de l'association Asalée. Cette association est indépendante de la CPTS : c'est un partenaire historique avec laquelle les MSP travaillent.

Divers points de discussion sont en souffrance :

- Il aurait été intéressant d'inclure des personnes qui ont fait une première poussée d'Insuffisance Cardiaque.

- Mathieu LAPALLUS est intervenu auprès des DE SAUNIERE pour échanger sur le fait de dépister ces patients et pouvoir utiliser le dispositif de l'Insuffisance Cardiaque pour éviter l'hospitalisation et la ré-hospitalisation devant les patients complexes des cabinets médicaux.

Mais une incompréhension subsiste entre la CPTS et le couple DE SAUNIERE sur tous ces

sujets.

Il n'a pas été procédé au vote de cette troisième résolution.

#### **Résolution 4 : Structuration de l'Association**

Un constat est fait sur l'organisation actuelle de la CPTS : La Co-présidence s'est retrouvée à avoir un poste de Direction et le mode de fonctionnement associatif ne permet pas d'indemniser de manière juste ce travail.

Actuellement, tout le monde fait un peu tout.

Il manque de lisibilité et d'efficacité.

La CPTS va enfin recevoir des fonds corrects pour permettre un bon fonctionnement indépendant de la « bonne volonté », du « fais effort » et du bénévolat.

Au niveau du Bureau, tout le monde est très chargé par ses activités professionnelles.

Il est souhaité de recruter un poste de « Directeur » plutôt profil Cadre administratif, qui fait la gestion du personnel, la gestion de projet, le management d'une équipe.  
Ce n'est en effet pas le cœur de métier du Bureau qui souhaite retrouver de la légèreté.

Fabienne FLORENCE : L'AFAJE fonctionne ainsi avec une structure comme une entreprise composée d'un Bureau qui donne des directives. Le fonctionnel est assuré par une autre équipe qui travaille sur le terrain.

Aujourd'hui, le souhait est de structurer la CPTS avec un Directeur qui a un bagage de management pour faire du contrôle de gestion, du juridique, de la gestion de personnel. Un étudiant en MOS (Management Organisation Santé) pourrait être intéressant pour développer la communication mais il lui faut un maître de stage en l'occurrence « Un directeur ».

Il peut être envisagé un mi-temps pour le Directeur, garder une secrétaire qui doit peut-être aussi monter en compétence, une Coordinatrice à mi-temps et 2 Infirmières de parcours pour la gestion des soins.

Sur le Centre de Vaccination, le souhait est de l'isoler et qu'il puisse se gérer en autonomie. Il y a besoin d'1 Responsable de Centre et de 4 personnes en tant que Coordinatrices. L'idée est de financer également 1 personne « Bénévole » au SMIC. Tous seront pris en charge intégralement par l'ARS.

En termes de Budget pour l'Association, est prévu :

30 Ke : Loyer, assurance, etc... C'est le fonctionnement.

22 Ke : 80% Assistance Administrative.

32 Ke : 50% Coordinatrice en tant que Prestataire de services.

39 Ke : Directeur à mi-temps.

52 Ke : Infirmière de parcours et Responsable du Centre de Vaccination.

56 Ke : IDE projet de santé sur un poste de Salarié. Actuellement Flora HAMELIN était prestataire. Or, elle n'a qu'un seul prestataire et elle devra passer d'Autoentrepreneur à Salariée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Potentiellement, l'effectif va monter à 4 personnes embauchées.

Sur les 4 mois à venir, le temps est court. Il est urgent d'établir la fiche de poste du Directeur et se fixer là-dessus. Il aura ainsi la capacité de créer son équipe. Le souhait est parallèlement de continuer les projets.

Discussion avec le CA sur les fonctions des uns et des autres et les salaires.

- Une IDE projet et une IDE de parcours pour assurer le suivi des patients sur les parcours.
- Les Infirmières salariées en général sont à 2.000,00 € net. Les salaires annoncés sur la CPTS à ce jour sont plus élevés. Certes, il faut tenir compte de l'ancienneté mais attention à ne pas être au-dessus car l'arrivée de nouvelles infirmières ne laissent aucune marge de manœuvre.

- La CPTS aujourd'hui est régie par le droit du travail, elle n'a pas de convention collective.
- Fabienne FLORENCE : Par rapport à la convention collective, il ne faut pas y aller tout de suite. Tout ce qui est coordination aujourd'hui n'a pas de convention collective. La FEHAP peut être un interlocuteur intéressant pour gérer cette convention collective.

Il est assez urgent d'attendre car cela arriverait dans les 3 ans.

- Cela n'empêche pas de regarder dans les conventions collectives autres car le droit du travail laisse une grande liberté. Il faut regarder les fourchettes pour les postes d'assistante administrative, de directeur cadre, etc..

Il y a des réunions le soir et il faut prendre en compte les récupérations.

- Cécile COMBY : il est important d'établir un organigramme, pour placer les uns par rapport aux autres, tenir compte du relationnel, de la technicité, avec une évaluation des attentes du Bureau pour chaque personne.

- D'où l'importance de travailler avec un « Directeur » dont sa première mission sera de structurer l'ensemble... Il y a un vrai travail d'audit à faire. Ce n'est pas la compétence du Bureau de faire ce travail. Il est retenu le souhait que le Directeur mette en place sa propre équipe.

- Le poste d'Emmanuelle OLLIER aujourd'hui est un poste de Responsable du Centre de Vaccination en tant que Cadre... Et elle commence à être formée sur les parcours par Flora HAMELIN. Il est clair qu'Infirmière de parcours est un autre contrat, qui ne peut pas être en tant que Cadre puisque ce poste ne demande pas de responsabilités.

- Le « Directeur » compétent fera le reporting au Bureau. Sera prévu un CDD de longue durée sur 1 année par exemple ou un CDI avec une période d'essai de 4 mois.

Le recrutement sera lancé dès que possible.

Emmanuelle OLLIER a eu l'information d'un CDI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle sera informée que tant que le Directeur n'est pas là, il n'y aura pas d'embauche en CDI.

Le Bureau doit sortir de l'affect et l'objectif doit être le recrutement d'un Directeur.

Il n'a pas été procédé au vote de cette quatrième résolution.

### **Résolution 5 : Questions diverses**

Gaële JACKSON est mise en examen avec interdiction d'exercer. Le nouveau Directeur nommé à sa place remplacera à notre Conseil d'Administration Madame JACKSON. Il s'agit de Fendy GHILAS. Il sera contacté pour intégrer le CA.

Il n'a pas été procédé au vote de cette cinquième résolution.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration s'est terminé à 22h30.

La Secrétaire de Séance

Delphine GAY

Les Co-présidentes

Lisa OTTON & Laurence DUMORTIER